



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 FÉVRIER 2021

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Début de séance : 18 h 30

Affiché le 16 février 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 39

L'an deux mille vingt et un, le dix février, à 18 h 30, le Conseil Municipal de Charenton-le-Pont s'est réuni en séance publique à l'Espace Toffoli, sous la présidence de Monsieur Hervé GICQUEL, Maire de Charenton-le-Pont.

Etaient présents :

- M. GICQUEL, M. TURANO, M. GAILHAC, Mme LEHOUT POSMANTIER ; M. SEGALAT, Mme HERBERT, M. DROUVILLE, Mme CERTIN, M. CRON, Mme GRUBER, M. BOCCARA, M. VAN DEN AKKER, Mme MENU, M. BENOIT, M. MIROUDOT, M. MAZURE, Mme LYET, Mme EL HARTI, Mme GONNET, Mme LONGUEVE, Mme GIRARD, M. MATOBO, Mme GUEGAN-ROS, M. LEGUIL, Mme YAHIAOUI, Mme YANGO, Mme MINART, M. SCAGLIOSO, Mme MARGO
- « **Charenton Demain** »
- Mme CAMPOS BRETILLON, Mme OUTIN - « **Charenton Passionné** »
- M. RAMBAUD, Mme DENIS - « **Construire l'avenir à Charenton** »
- M. MARTINS PEREIRA - « **Charenton pour tou-te-s** »
- M RODRIGUEZ-LACAM – « **Vivons mieux à Charenton** »

Etaient excusés : Mme MAGNE, M. TOURCHIK, M. TRABELSI, M. SZERMAN (départ à 21h20),

Désignation du secrétaire de séance : Madame HERBERT

Adoption des Procès-verbaux des séances du 04 novembre et du 16 décembre 2020

Rapporteur : Monsieur GICQUEL

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des voix exprimées (3 abstentions - « **Charenton Passionné** »), les procès-verbaux des séances du 04 novembre et du 16 décembre 2020.

Présentation des décisions prises par le Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT

Rapporteur : Monsieur GICQUEL

Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1) Modification du tableau des emplois permanents

Rapporteur : Madame MINART

Délibération DEL_2021_001

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, les suppressions et les créations des postes suivants :

Suppression	Création	Commentaire	Secteur	Fonction
1 auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	1 infirmier en soins généraux de classe normale	Requalification du besoin	Petite enfance	Équipe des renforts en soutien à l'équipe de direction des structures
1 Attaché principal	1 Attaché	Recrutement sur un grade différent	Cabinet	Chargé de mission démocratie participative et citoyenneté

2) Police Municipale : création d'une unité cynophile et convention de mise à disposition

Rapporteur : Monsieur TURANO

Délibération DEL_2021_002

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention - « Charenton pour tou-te-s »)**, la convention type de mise à disposition d'un chien dans le cadre de la création d'une unité cynophile au sein de la Police Municipale et a autorisé Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Par cette convention, la Ville remboursera les frais médicaux pour le chien et versera, au conducteur canin, une indemnité correspondante aux frais engagés par ce dernier pour l'entretien, la formation, l'assurance et l'équipement d'un chien.

3) Rapport d'orientation budgétaire 2021

Rapporteur : Monsieur SEGALAT

Délibération DEL_2021_003

Le Conseil Municipal a pris acte, **à l'unanimité**, de la transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire 2021 et de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

4) Aménagement partiel de la carte scolaire

Rapporteur : Monsieur DROUVILLÉ

Délibération DEL_2021_004

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, de modifier et de créer les zones tampons actuelle.

La nouvelle carte scolaire sera effective dès la rentrée 2021-2022.

- 5) **Autorisation d'appliquer une réduction exceptionnelle des cotisations de l'atelier d'arts plastiques Pierre Soulages, du conservatoire de musique André Navarra et des ateliers socioculturels de l'Espace Jeunesse à compter du 1er janvier 2021.**

Rapporteur : Mme YANGO

Délibération DEL_2021_005

Le Conseil Municipal a autorisé, **à l'unanimité**,

- l'application d'un abattement de 25% sur la facturation des cours de l'atelier d'arts plastiques Pierre Soulages, du conservatoire de musique André Navarra et des ateliers socioculturels de l'Espace Jeunesse dès lors que l'élève a bénéficié majoritairement de cours en distanciel durant le trimestre.
- l'application d'un abattement de 33% et 66% de la facturation des cours de l'atelier d'arts plastiques Pierre Soulages, du conservatoire de musique André Navarra et des ateliers socioculturels de l'Espace Jeunesse uniquement pour les disciplines qui ne pourront pas être enseignées en distanciel (appliquée en fonction du nombre de cours qui auront été effectivement dispensés en présentiel durant le trimestre par rapport au nombre de cours prévus, arrondi à la tranche la plus proche de 33 ou 66%).
- une exonération totale de facturation des cours de l'atelier d'arts plastiques Pierre Soulages, du conservatoire de musique André Navarra et des ateliers socioculturels de l'Espace Jeunesse pour les disciplines qui ne pourront pas être enseignées ni en présentiel ni en distanciel.

- 6) **Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de partenariat avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)**

Rapporteur : Monsieur SCAGLIOSO

Délibération DEL_2021_006

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, la convention de partenariat avec le CAUE 94 et a autorisé Monsieur le Maire à signer ladite convention

La convention est conclue pour une durée initiale de 12 mois, renouvelable deux fois pour une durée maximale de trois ans

L'ensemble du coût des actions est de 900 euros par an

- 7) **Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n°10 à la promesse de vente relatif à la cession du terrain situé 50-51 avenue de Gravelle et rue Jean Jaurès à Charenton-le-Pont sur les parcelles cadastrées M n°129 et M n°160 d'une superficie de 2548 m² avec la société SEERI.**

Rapporteur : Monsieur GAILHAC

Délibération DEL_2021_007

Le Conseil Municipal a autorisé, **à la majorité (7 contre - « Charenton Passionnément », « Construire l'avenir à Charenton », « Charenton pour tou-te-s », « Vivons mieux à Charenton »)**, Monsieur le Maire à signer avec la société SEERI l'avenant n°10 à la promesse de vente sur la modification des conditions financières et techniques relatifs à la cession du terrain situé 50-51 avenue de Gravelle et rue Jean Jaurès à Charenton-le-Pont sur les parcelles cadastrées section M n° 129 et M n°160 d'une superficie de 2548 m².

La transaction porte sur :

- 1) Pour la partie payée comptant : un prix de vente de 16 490 500 € comprenant la valeur du terrain réévaluée et la valeur des 21 places publiques reconverties en places privées;
- 2) Pour la partie payée par la remise de locaux bruts : 1 234 500 € pour la réalisation de 29 places de parking public souterrain au 1er sous-sol et de la salle au rez-de-chaussée de l'immeuble d'une surface d'environ 450 m² ;
- 3) Un dispositif de retour à meilleur fortune indexé sur le prix de vente des logements (le prix de référence étant de 11 800 €/m² de surface habitable, avec un taux d'intéressement à 25 %)

- 8) **Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'acte authentique de vente relatif à la cession du terrain situé 50-51 avenue de Gravelle et rue Jean Jaurès à Charenton-le-Pont sur les parcelles cadastrées section M n°129 et M n°160 d'une superficie de 2548 m² avec la SCI CHARENTON LE PONT RUE DE GRAVELLE**

Rapporteur : Monsieur GAILHAC

Délibération DEL_2021_008

Le Conseil Municipal a autorisé, **à la majorité (7 contre - « Charenton Passionnément », « Construire l'avenir à Charenton », « Charenton pour tou-te-s », « Vivons mieux à Charenton »)**, Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente avec la SCI Charenton le Pont Rue de Gravelle relatifs à la cession du terrain situé 50-51 avenue de Gravelle et rue Jean Jaurès à Charenton-le-Pont sur les parcelles cadastrées section M n°129 et M n°160 d'une superficie de 2548 m².

- 9) **Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le contrat de Projet Partenarial d'Aménagement Charenton-Bercy**

Rapporteur : Monsieur GAILHAC

Délibération DEL_2021_009

Le Conseil Municipal a autorisé, **à l'unanimité des voix exprimées (5 abstentions - « Charenton Passionnément », « Construire l'avenir à Charenton »)**, Monsieur le Maire à signer le contrat de Projet Partenarial d'Aménagement Charenton-Bercy avec l'État, l'Établissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois et aménageur Grand Paris Aménagement.

- 10) **Approbation de la charte numérique responsable**

Rapporteur : Monsieur BENOIT

Délibération DEL_2021_010

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, la charte Numérique Responsable, proposée par l'Institut du Numérique Responsable (INR), par laquelle la Ville s'engagera :

- à optimiser les outils numériques pour limiter leur impact environnemental
- à développer des offres de services accessibles pour tous, inclusives et durables
- à mettre en place des pratiques numériques éthiques et responsables
- à rendre le numérique mesurable, transparent et lisible
- à utiliser le numérique pour favoriser l'émergence de nouveaux comportements et valeurs.

11) Note d'information sur le dispositif partenarial de soutien aux entreprises pour faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire

Rapporteur : Monsieur MIROUDOT

Les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la note d'information sur le dispositif partenarial de soutien aux entreprises.

Fin de séance : 23 h 30

**Toutes les délibérations et les documents sont consultables
auprès de la Direction de l'Administration Générale (Hôtel de Ville – 48 rue de Paris).**